EPU 44, le 6 novembre, 2023

**BURKINA FASO**

Merci, Monsieur le Président.

Le Canada reconnait que le Burkina Faso fait face à des défis sécuritaires et humanitaires d’une ampleur exceptionnelle, dont la violence terroriste en est la cause première. Le Canada est convaincu que le respect des droits de la personne est une condition essentielle au retour de la paix.

Le Canada recommande que le Burkina Faso:

1. Mette fin aux violations des droits de la personne commise par les forces de sécurité du pays, y compris les disparitions forcées, les détentions et les exécutions extrajudiciaires, et prenne des mesures concrètes et vérifiables pour que les auteurs de celles-ci répondent de leurs actes et mettent fin à l'impunité.
2. Protège la liberté de presse, d’expression, d’association et d’opinion en s’assurant que les attaques et les menaces contre les journalistes et activistes fassent l’objet d’enquêtes et de poursuites pénales.
3. Prenne des mesures pour lutter contre les violences sexuelles et fondées sur le genre en appliquant les lois qui interdisent la mutilation génitale féminine et les mariages forcés précoces et d’enfants.

**Remarques (si le temps le permet**) :

Le Canada considère la Stratégie antiterroriste mondiale et le Plan d’action de l’ONU pour la prévention de l’extrémisme violent ainsi que le droit international humanitaire comme des cadres reconnus et efficaces pour lutter contre le terrorisme. Le Canada est préoccupé par les remises en cause de libertés démocratiques chèrement acquises au Burkina Faso, telles que la liberté de presse et la liberté d’opinion et d’association, qui entravent toute activité politique et la pleine jouissance des forces vives de ce pays.

WORDS : 172

ALLOCATED TIME : 1min 10 sec